

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

La Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté, représentée par son Président, Monsieur Philippe PROST, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2020, et domiciliée 4 chemin du Quart 39270 Orgelet.

Ci-dessous désignée « La Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté »

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

La société Léo Lagrange Centre Est – Le Karré – 2 rue Maurice Moissonnier – 69517 Vaux-En-Velin, enregistré sous le numéro Siret 323 686 691 00318, représentée par monsieur Georges HEINTZ, représentant du Président Léo Lagrange Centre Est, domicilié en cette qualité audit siège,
Coordonnées : téléphone 04.72.89.20.73 / Mail : centre-est@leolagrange.org ou developpement.centre-est@leolagrange.org

Ci-dessous désignée « La société LLCE »

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Aux termes du marché de service signé le 2 juin 2022, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté a confié à Léo Lagrange Centre Est à compter du 08 juillet 2022 pour les sites de Clairvaux, Bonlieu, Pont de Poitte et Doucier et à compter du 1er janvier 2023 pour le site de Moirans, ceci pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an, la gestion des accueils péri et extrascolaire de Clairvaux Les Lacs, Pont de Poitte, Bonlieu, Doucier et Moirans.

■ Date de la notification du marché public : 8 juin 2022

■ Durée d'exécution du marché public : du 8 juillet 2022 au 31 décembre 2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 877 449 €
- Montant TTC : 877 449 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a mis en place au 1er janvier 2022 une Convention Territoriale Globale (CTG). Les conditions de versement de la CAF ont été modifiées en ce sens que le versement des recettes familles ainsi que les recettes liées à la Convention Territoriale Globale ne se fait plus directement à la Communauté de Communes, Terre d'Emeraude Communauté, mais directement au gestionnaire de la structure avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, le titulaire du présent marché, reçoit de la CAF le montant du bonus territoire ainsi que les recettes familles,

En conséquence, le montant du bonus territoire ainsi que les recettes familles étant versé directement au prestataire, il doit être déduit du montant forfaitaire de la participation de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2023, et ce jusqu'au terme du marché public

Pour les années à venir, des ajustements seront réalisés en fonction des données financières réelles.

Périmètre de l'avenant

Toutes les dispositions non modifiées du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20240910-B_2024_018-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)